



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASSISTANT(E) DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - PREMIER DEGRÉ

Rentrée scolaire 2026

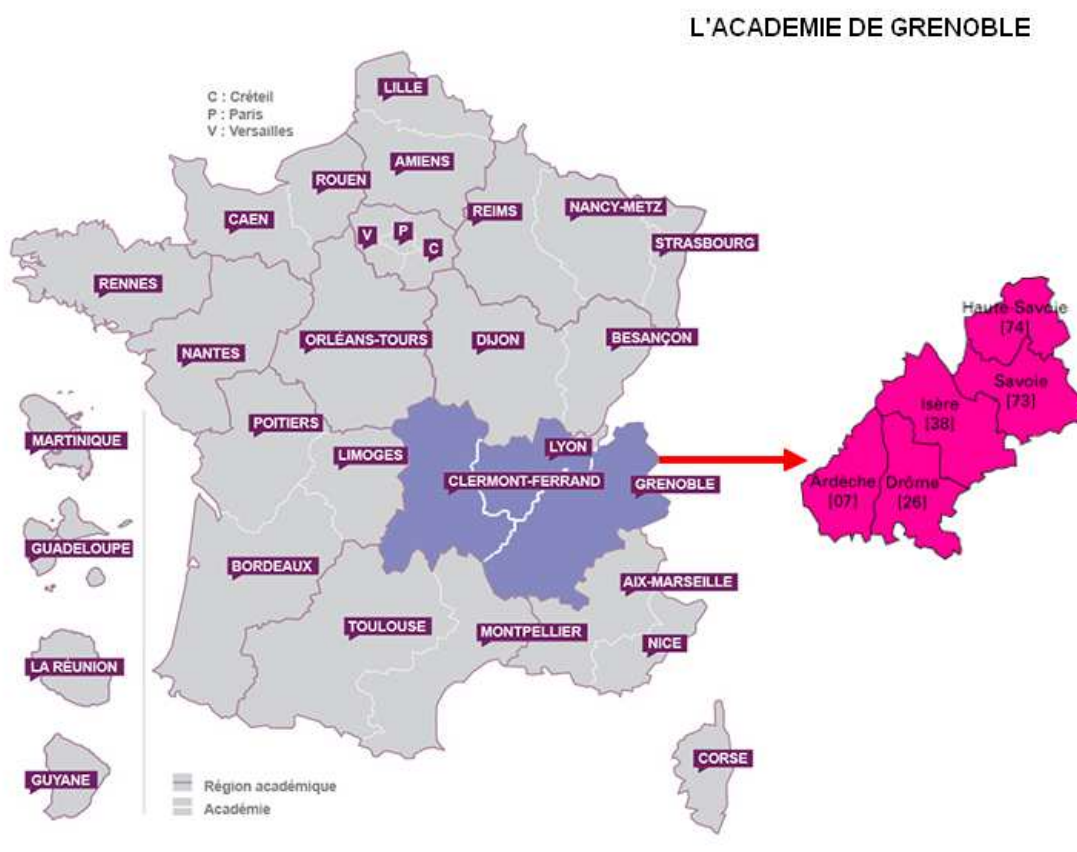
Bienvenue dans l'Académie de Grenoble

Vous venez d'être nommé(e) assistant(e) de langue vivante étrangère dans l'académie de Grenoble. Nous sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons un excellent séjour parmi nous.

L'académie de Grenoble fait partie de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Une **académie** est une division administrative du territoire éducatif, placée sous l'autorité d'un **Recteur** qui représente le **Ministre**.

Notre académie regroupe cinq départements : Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73), Haute-Savoie (74). Vous y trouverez des grandes villes (Grenoble, Chambéry, Annecy, Valence), de nombreuses villes moyennes ainsi que des universités majeures, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université Savoie Mont Blanc (USMB), l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et plusieurs grandes écoles.

→ Pour découvrir la région et toutes ses possibilités : <https://www.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>



L'organisation du système scolaire dans le premier degré

Chaque **département**, sous la responsabilité d'un Inspecteur d'Académie-Directeur Académique (IA-DASEN), est découpé en territoires appelés **circonscriptions** sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN).

Dans chaque département, on trouve un **Conseiller pédagogique départemental chargé des langues vivantes LVE** (CPD LVE) qui sera l'un de vos interlocuteurs. Dans certains départements, **ces conseillers pédagogiques chargés des langues vivantes** ont des relais dans les circonscriptions : des chargés de mission langues ou des conseillers pédagogiques (CPC) qui vous accueillent en circonscription.

Vous interviendrez dans une ou plusieurs écoles d'une circonscription. Dans ces écoles, vous travaillerez directement avec les Directeurs/Directrices d'écoles et les Professeurs des écoles.

→ Les postes d'assistants de langues à la rentrée 2026 dans l'académie de Grenoble :

	ALLEMAND	ANGLAIS	ARABE	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	PORTUGAIS	RUSSE
1 ^{er} degré (écoles)	4	55	0	0	1	6	0	0
2 ^d degré (collèges et lycées)	19	97	2	2	40	27	1	2
TOTAL : 256	23	152	2	2	41	33	1	2

→ Quelques postes sont partagés entre le 1^{er} et le 2nd degré.

L'enseignement des langues dans le système scolaire français

Les élèves français commencent l'apprentissage d'une première langue étrangère dès le C.P. en école primaire et le poursuivent jusqu'à la fin de leur scolarité. Ils commencent à apprendre une seconde langue dès la 5^e (parfois dès la 6^e).

Premier degré : écoles

Cycle 2 des apprentissages fondamentaux	Cycle 3 de consolidation
6 ans : C.P. (cours préparatoire)	
7 ans : C.E.1 (cours élémentaire 1 ^{ère} année)	9 ans : C.M.1 (cours moyen 1 ^{ère} année)
8 ans : C.E.2 (cours élémentaire 2 ^{ème} année)	10 ans : C.M.2 (cours moyen 2 ^{ème} année)

Second degré : collège et lycée

Collège - Cycle 3 consolidation	Lycée - cycle de détermination
11 ans : classe de 6 ^{ème} (continuité CM1 & 2)	15 ans : classe de seconde
Collège - Cycle 4 approfondissements	Lycée - Cycle terminal
12 ans : classe de 5 ^{ème}	16 ans : classe de première
13 ans : classe de 4 ^{ème}	17 ans : classe de terminale
14 ans : classe de 3 ^{ème}	<u>Examen</u> : baccalauréat général, technologique ou professionnel
<u>Examen</u> : diplôme national du brevet	

→ Certaines écoles proposent un dispositif EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère).

Préparer votre arrivée

Important :

Sur votre arrêté de nomination, vous trouverez les expressions suivantes :

- **Adresse d'affectation** : c'est la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) qui indique votre département d'affectation.

- **Est rattaché(e) administrativement à** : c'est le nom et l'adresse de l'Inspection de l'éducation nationale (IEN) (circonscription) dont vous dépendez et que vous devez contacter.

- **Pour y exercer à titre principal à** : c'est le nom et l'adresse de votre école principale, celle à laquelle vous êtes rattaché(e).

Dès réception de votre dossier et avant d'arriver en France pensez à consulter :

- ✓ Le site de **France Education International** : <https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/devenir-assistant-de-langue-en-france?langue=fr>
- ✓ **Les pages de l'académie de Grenoble pour les assistants** : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/assistants>
- ✓ **Les sites départementaux sur lesquels vous trouverez les coordonnées des écoles :**
 - Ardèche (07) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia07/spip/>
 - Drôme (26) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia26/spip/>
 - Isère (38) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia38/siteiaspip/>
 - Savoie (73) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/>
 - Haute Savoie (74) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/>

Prenez contact avec :

- ✓ L'inspection de l'Education Nationale de votre circonscription d'affectation et le conseiller pédagogique de langues vivantes étrangères (CPD LVE).
- ✓ Votre école principale.

Contacts utiles : commencez toujours par contacter les conseillers pédagogiques

Département	Services administratifs	Conseiller pédagogique LVE
Ardèche (07)	ce.la07-Disco@ac-grenoble.fr	Jean-Noel.Breney@ac-grenoble.fr
Drôme (26)	ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr	Thomas.Collignon@ac-grenoble.fr
Isère (38)	ce.38i-drh-iatoss@ac-grenoble.fr	Nicolas.Picod@ac-grenoble.fr Christophe.Fernandez@ac-grenoble.fr
Savoie (73)	ce.dsden73.cpdive@ac-grenoble.fr	Mme Stéphanie GADRAS ce.dsden73.cpdive@ac-grenoble.fr
Haute-Savoie (74)	ce.dsden74.cpdive@ac-grenoble.fr	Mme Elena FACIONI Ce.dsden74.cpdive@ac-grenoble.fr



Entre le 7 juillet et le 3 septembre les écoles sont fermées, ce sont les vacances scolaires. Prenez contact le plus rapidement possible.

Pensez au logement et aux questions matérielles :

- ✓ En principe, les écoles primaires ne peuvent pas vous loger. Les loyers dans notre région peuvent être élevés et après le mois de juillet, il est parfois difficile de trouver un logement, surtout dans les villes universitaires. Consultez les personnes ressources (Inspection de la circonscription et conseillers pédagogiques LVE) qui pourront vous orienter ou éventuellement vous mettre en relation avec d'autres assistants avec lesquels vous pourrez envisager des colocations.

Pensez impérativement aux démarches administratives que vous devrez faire :

- ✓ Pour ces démarches, votre interlocuteur dans l'académie est : **Mme Virginie Dalla-Rosa (Rectorat DPE5 – B1)** : ce.dpe5-alve@ac-grenoble.fr
- ✓ Prévoyez plusieurs copies de vos passeports, visas, acte de naissance, arrêté de nomination, etc.
- ✓ **TRES IMPORTANT** : les assistants originaires de **pays hors Union Européenne** doivent engager **obligatoirement les démarches pour leur VISA et pour leurs papiers, dès réception de l'arrêté de nomination**, avant leur arrivée en France.

Si pour des raisons graves, vous deviez renoncer à votre engagement, faites parvenir une lettre de démission le plus rapidement possible à : ce.dpe5-alve@ac-grenoble.fr

Préparer votre mission et votre formation

Avant de partir pour la France :

- ✓ Pensez à mettre dans vos bagages des documents qui vous aideront à présenter aux élèves votre pays, votre région, vos coutumes (dépliants touristiques, journaux, livres, BD, fichiers audio ou vidéo, chansons, films, photos, etc.).

Après votre arrivée en France :

- ✓ Vous serez accueilli(e) dans la circonscription par l'IEN et les conseillers pédagogiques et, dans les écoles, par la direction et les professeurs des écoles. C'est d'abord à l'IEN de votre circonscription qu'il conviendra de vous adresser pour résoudre toute question d'ordre administratif ou matériel. Les questions d'ordre pédagogique seront évoquées avec le directeur d'école, les enseignants, les conseillers pédagogiques LVE.
- ✓ Votre formation pédagogique sera assurée par les différentes inspections départementales selon un calendrier qui vous sera donné directement ou transmis dans les écoles. Cette formation sera l'occasion de faire connaissance avec d'autres assistants, de recevoir des informations et des conseils pratiques et pédagogiques.
- ✓ Vous aurez la possibilité d'effectuer des périodes d'observation dans les classes avant d'intervenir auprès des élèves. Par ailleurs, vous serez invité(e) en cours d'année, à participer aux journées de formation pédagogique organisées pour les enseignants.

Bienvenue dans l'Académie de Grenoble